



HO ! HO ! HO ! Une belle fin d'année à la PJJ de Polynésie



A Papeete, le 23 décembre 2024

Le 20/12/2024, une publication sur les réseaux sociaux interpelle certains professionnels puisqu'elle signale une collision entre deux véhicules dont l'un d'entre eux appartient au STEMOT de Papeete. Le conducteur de celui-ci aurait « *légèrement heurté le pare-choc lors d'une manœuvre* » et ne l'aurait pas signalé au propriétaire de l'autre véhicule, estimant de son propre chef, « *qu'il n'y avait aucun dommage de causé* ».

Ce véhicule a été prêté à la future Directrice de Service du STEMOT de Papeete depuis le 16 décembre 2024 alors que celle-ci sera en fonction le 01 janvier 2025.

Lors du CSA-T du 20 novembre 2024, nous avons tenté d'attirer l'attention de la DT sur l'utilisation des VA par les professionnels, à des fins personnelles.

La section locale SNPES-PJJ/FSU est favorable au prêt de véhicule lorsque cela est nécessaire et d'autant plus pour les nouveaux arrivants. Cependant, il nous paraît fondamental que ce dispositif s'inscrive dans un cadre défini pour l'ensemble du personnel et quelque soit leurs statuts.

De plus, la section locale rappelle que ce prêt ne doit en aucun cas perturber le fonctionnement des différentes unités du STEMOT, la mise en œuvre des missions et donc la prise en charge des mineurs et de leurs familles. Les VA doivent rester prioritaires pour l'usage de ces derniers.

A ce propos, nous restons dans l'attente du groupe de travail qui a été proposé lors du dernier CSA-T.

Ce n'est donc pourtant pas faute de vous avoir prévenu en amont de cet incident, pour lequel nous nous interrogeons sur la suite qui en a été donnée (transmission de la Fiche Incident Signalé ?). S'agissant du comportement qui aurait été adopté, nous rappelons les devoirs du fonctionnaire d'autant plus, à l'heure où la PJJ prône l'éthique et l'exemplarité.

**Nous ne manquerons pas de rester vigilant quant à la découverte de nouvelles
Perles à Tahiti.**